



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CONSEIL EXECUTIF
Cent neuvième session
Point 8.4 de l'ordre du jour provisoire

EB109/36
28 décembre 2001

Stratégie mondiale du secteur de la santé contre le VIH/SIDA

Rapport du Directeur général

1. En mai 2000, la Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé a adopté la résolution WHA53.14 priant notamment le Directeur général de mettre au point une stratégie mondiale du secteur de la santé face aux épidémies de VIH/SIDA et d'infections sexuellement transmissibles. Cette stratégie devait s'insérer dans le cadre du plan stratégique du système des Nations Unies pour le VIH/SIDA pour 2001-2005.

2. Le Secrétariat de l'OMS a ébauché une stratégie en 2000-2001 au moyen de consultations approfondies avec plusieurs groupes d'intérêts. Le projet couvre les éléments fondamentaux de la riposte du secteur de la santé face au VIH/SIDA, notamment : la fixation des déterminants de l'épidémie ; la définition des interventions les plus efficaces dans différents cadres nationaux ; les moyens de faire en sorte que les systèmes nationaux de santé contribuent mieux à l'efficacité de ces interventions ; les moyens de surmonter les problèmes rencontrés dans le cadre des secteurs de santé nationaux, qui empêchent d'étendre l'action du système de santé ; et l'appui international fourni en faveur d'une riposte nationale plus efficace. Des informations sur l'intensification de la riposte et le projet de stratégie figuraient dans les rapports soumis à la cent septième session du Conseil exécutif en janvier 2001.¹

APPUI A LA MISE EN OEUVRE DU PROJET DE STRATEGIE

3. De nombreux Etats Membres souhaitent maintenant intensifier la capacité des systèmes de santé de faire face aux épidémies de VIH, notamment chez les pauvres. Ils recherchent l'appui de la communauté internationale – plus particulièrement des organismes coparrainants de l'ONUSIDA, dont l'OMS fait partie – pour intensifier l'action efficace du système de santé face au VIH/SIDA. Ils veulent que les systèmes de santé apportent une riposte particulièrement satisfaisante aux besoins des plus pauvres.

4. L'OMS se prépare à répondre au nombre croissant de demandes de soutien provenant des pays. Les responsables nationaux veulent un soutien pour : articuler pour les systèmes de santé des politiques fondées sur des bases factuelles ; établir des normes et des recommandations ; renforcer la capacité

¹ Voir les documents EB107/2 et EB107/29.

d'évaluer les tendances, afin d'apporter un appui technique de qualité et de développer les compétences de tous les professionnels de santé ; négocier des alliances avec des entités privées ou bénévoles ; et entreprendre une sensibilisation à une échelle correspondant à l'ampleur de la tâche à laquelle ils sont confrontés. Ils souhaitent pouvoir stimuler la recherche sur des problèmes pertinents, innover et faire le point des progrès accomplis. Afin de pouvoir apporter ce soutien, l'OMS améliore l'organisation et le fonctionnement de ses travaux dans le domaine du VIH/SIDA et s'attache à la fois à engager et à recycler des membres du personnel.

5. A cette fin, le Département VIH/SIDA à Genève est en train d'être restructuré de façon à servir de point focal pour toute l'action liée au VIH dans l'ensemble de l'Organisation. L'OMS voudrait pouvoir permettre à tous les systèmes de santé nationaux dans les Etats Membres de lutter contre le VIH/SIDA dans le cadre d'une riposte globale, efficace et plurisectorielle aux niveaux national et local.

6. Des équipes techniques ont été mises sur pied pour réunir les compétences disponibles au niveau des équipes de pays, des bureaux régionaux, des Départements du Siège et des centres collaborateurs de l'OMS et fournir un appui direct aux pays fondé sur les connaissances disponibles. Le renforcement des équipes permettra d'accroître la capacité de l'OMS à offrir : les meilleures pratiques en matière de conseil sur la prévention du VIH ; le savoir-faire nécessaire sur les soins optimaux pour les personnes touchées par le VIH dans des milieux pauvres en ressources ; des conseils sur la surveillance et l'évaluation des progrès accomplis ; l'appui au renforcement d'alliances nouvelles et efficaces ; et des compétences en matière de sensibilisation. Si possible, les équipes techniques participent aux réseaux professionnels existants de façon à accroître la mesure dans laquelle les professionnels de la santé au niveau local peuvent contribuer aux recommandations stratégiques et en bénéficier.

EVOLUTION DE LA STRATEGIE

7. Parallèlement, la stratégie du secteur de la santé face au VIH/SIDA continue à évoluer compte tenu des modifications de l'épidémie, des expériences acquises par les systèmes de santé nationaux dans leurs efforts pour assurer une riposte efficace, et des modifications intervenues dans le contexte international à la suite de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA, de juin 2001, à laquelle les Etats Membres ont adopté une Déclaration d'engagement énergique sur le VIH/SIDA. Des secteurs de la santé plus forts et plus efficaces seront indispensables pour permettre aux pays et aux communautés de contribuer au maximum à la réalisation des cibles mondiales énoncées dans la Déclaration.

8. Ainsi, l'évolution de la *stratégie du secteur de la santé* tient dûment compte des buts en faveur desquels les gouvernements se sont engagés en adoptant cette Déclaration ainsi que des buts de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, adoptée au Sommet du Millénaire en septembre 2000, qui ont trait au VIH/SIDA et aux résultats en matière de santé génésique. Elle tient compte aussi des conditions des différents systèmes de santé nationaux et de celles de groupes de pays qui s'efforcent de mieux réagir à la menace du VIH/SIDA, et des contributions que pourraient apporter à la riposte au VIH/SIDA au niveau national les différentes parties, à savoir notamment les gouvernements, les organisations internationales, les entités privées, les organisations bénévoles, les personnes affectées par le VIH/SIDA, ainsi que les communautés qui s'occupent de la recherche sur les sciences biomédicales et sociales.

9. Le Secrétariat de l'OMS a donc engagé de nouvelles consultations avec un large éventail de parties intéressées des pays de la Région africaine et de la Région de la Méditerranée orientale au cours du second

semestre 2001. Des consultations du même type sont également prévues dans la Région européenne, dans les Amériques, en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique occidental au cours des prochains mois. Les participants aux consultations ont examiné le but, les objectifs et le champ de la stratégie mondiale du secteur de la santé, étudié les liens entre les stratégies mondiale et régionales, et examiné le rôle de l'OMS dans la collaboration avec les pays pour mettre en oeuvre les stratégies.

10. Les deux premières consultations ont confirmé l'importance d'une révision de la stratégie à la lumière de la Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, en prévoyant des liens très clairs avec les buts fixés. Il est également apparu clairement que la stratégie révisée doit indiquer les rôles critiques des systèmes de la santé dans la lutte contre le VIH/SIDA, les capacités limitées dont peuvent se prévaloir de nombreux systèmes de santé nationaux à ce stade et la nécessité d'établir de nouveaux partenariats, notamment au niveau communautaire, pour assurer des activités ciblées des systèmes de santé concernant le VIH/SIDA.

11. Les consultations ont également indiqué que la stratégie doit refléter les efforts actuels de caractère normatif sur la définition d'un ensemble d'interventions minimales nécessaires à la fois pour éviter l'infection par le VIH et soigner les personnes touchées par le virus. (Cette inclusion faciliterait l'incorporation des actions liées au VIH aux autres aspects du système de santé, comme ceux concernant la santé de la mère et de l'enfant et la santé génésique, les mesures prises pour faire face aux maladies infectieuses, et les maladies sexuellement transmissibles.)

12. Il a également été suggéré que la stratégie devrait montrer comment les systèmes de santé peuvent être davantage à l'écoute des besoins particuliers de certains groupes comme les travailleurs du sexe, les prisonniers, les réfugiés et les populations déplacées, les toxicomanes par voie intraveineuse et les militaires, ainsi que tous ceux qui sont pauvres et marginalisés. Elle devrait refléter l'impact des conflits armés, des embargos, des déplacements de population et des crises de réfugiés sur l'épidémiologie du VIH/SIDA et des maladies sexuellement transmissibles, et les possibilités qui en découlent pour une riposte efficace. Elle devrait démontrer comment les systèmes de santé peuvent mieux répondre à la nécessité de protéger et de soigner tous les agents de santé.

13. Au cours d'une des consultations, il est apparu que la stratégie pouvait apporter de meilleures informations sur l'étendue et la qualité des données de surveillance et des analyses nécessaires pour orienter les ripostes efficaces des systèmes de santé au problème du VIH/SIDA. La surveillance non seulement reflète les tendances de l'épidémie mais permet aux autorités nationales d'en apprécier les déterminants (y compris les facteurs comportementaux).

14. Il a été proposé que les révisions de la stratégie identifient les ressources et les alliances qui pourraient être nécessaires pour renforcer les capacités face au VIH/SIDA dans le cadre des systèmes de santé, et les critères de surveillance de cette capacité. Il faut aussi démontrer comment les contextes nationaux et régionaux spécifiques influenceront les possibilités d'une meilleure riposte des systèmes de santé.

15. Selon une autre proposition, la stratégie révisée pourrait également comprendre des conseils sur la façon dont les différentes parties intéressées au plan national pourraient appliquer la stratégie – comment elle pourrait être adaptée à une situation nationale ou locale, quels outils et quelle méthode pourraient être utilisés, quel cadre institutionnel et quelles alliances en faciliteraient la mise en oeuvre, et quelles direction et action collective seraient nécessaires pour l'animer. Des exemples de succès enregistrés dans différents cadres grâce aux efforts de différents secteurs attentivement analysés et clairement présentés seraient particulièrement utiles à cet égard.

ETAPES SUIVANTES

16. Une fois que les consultations régionales auront été menées à bien et que la stratégie aura été révisée, différents éléments de la démarche stratégique seront fournis aux pays pour qu'ils les éprouvent, les examinent et les évaluent. Un projet plus complet de la stratégie sera soumis au Conseil exécutif à sa cent onzième session en janvier 2003.

MESURES A PRENDRE PAR LE CONSEIL EXECUTIF

17. Le Conseil exécutif est invité à prendre note du rapport et de l'évolution d'une stratégie mondiale du secteur de la santé face au VIH/SIDA.

= = =